

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 février 2015**

Le Conseil municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Débat d'Orientations Budgétaires

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants selon les dispositions édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le débat doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et doit permettre à l'assemblée délibérante, à partir des propositions de l'exécutif, de déterminer les grands équilibres budgétaires et les choix majeurs en termes d'investissement.

Il débouche sur des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget, sans pour cela devoir en évoquer leur montant, ce même débat ne devant pas faire l'objet d'un vote.

De plus un échange a eu lieu entre les élus sur l'avancement en cours du Plan Pluriannuel de Gestion (P.P.G.) et le Plan Pluriannuel d'Investissements (P.P.I.) établis sur 5 ans. Chacun de ces plans prévisionnels sera présenté pour validation et délibération à la prochaine séance du Conseil municipal.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur a porté sur les grandes lignes qui seront données au document financier de 2015, tant en section de fonctionnement qu'en ce qui concerne les investissements.

Le Maire a proposé un examen attentif des différents taux d'imposition et la fixation de ceux-ci au regard des dotations espérées pour 2015

Au niveau des recettes de fonctionnement pour le budget 2015, les dotations de la Communauté d'Agglomération du Douaisis ne devraient sensiblement pas évoluer et nous n'avons pas pour le moment les éléments sur le niveau des dotations de l'Etat. Nous avons fait une prévision basée sur les préconisations de l'AMF (-30% sur 5 ans)

En ce qui concerne les recettes de fiscalité locale il est rappelé qu'en 2014, les taux d'imposition étaient les suivants :

- Taxe d'Habitation	-	12.53 %
- Foncier Bâti	-	25.95 %
- Foncier non Bâti	-	27.45 %

Notre municipalité mène depuis plusieurs années une démarche forte en matière de réhabilitation des quartiers, de développement des services de proximité et dans les domaines de la jeunesse, de l'environnement ainsi que de l'action sociale. Un effort particulier a été mené au niveau de la rénovation des bâtiments communaux et du développement du patrimoine de la ville. D'autres projets, en cours d'études, vont nécessiter des besoins en financement.

Néanmoins, compte tenu de la situation économique liée à la crise internationale, il est envisagé de continuer à bien maîtriser le niveau de ces taxes, en se limitant à une **évolution minimale de la taxe d'habitation de 2,5%**.

Les réductions importantes de dotations de l'Etat aux collectivités locales annoncées pour les prochaines années, ainsi que l'arrivée de charges nouvelles (rythmes scolaires, hausse de TVA, ...) rendent plus compliquée notre gestion, ce qui limite les moyens pour le financement des investissements locaux et des services de proximité. En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, les prévisions budgétaires doivent prendre en compte :

*Les évolutions de charges de personnel liées notamment aux déroulements de carrières et au recrutement d'animateurs qualifiés indispensable afin d'offrir un Projet Educatif Territorial de qualité, tout en maîtrisant au mieux ce poste.

*Le développement des services de l'e-administration avec renforcement des moyens informatiques (en matériel et logiciels) pour permettre le bon fonctionnement des services.

D'autre part ce budget doit aussi nous permettre de poursuivre notre action et nos investissements dans les domaines suivants :

❖ ✂ TRAVAUX VOIRIE, BÂTIMENTS COMMUNAUX ET HABITAT:

*L'entretien qualitatif de la voirie et des bâtiments communaux

*L'accessibilité pour les personnes âgées et personnes à mobilité réduite

*La sécurisation des déplacements des piétons et des vélos.

* la réfection partout où cela est rendu nécessaire dans les tous les quartiers de la ville des voiries, trottoirs, bordurages avec prise en compte de mesures de sécurité tant en matière de circulation que de stationnement :

- ces travaux seront réalisés en mettant en priorité les techniques entrant dans le cadre du développement durable

- ils intégreront la mise en œuvre de systèmes de réduction de la vitesse de circulation, de sécurisation de piétons et de faisabilité de pistes cyclables.

*La poursuite du programme de rénovation du cimetière communal (reprise des concessions abandonnées et réaménagement de la partie la plus ancienne...)

*L'accompagnement des programmes de démolition-reconstruction de logements cité des Cheminots, ainsi que des voiries avec ICF Nord Est

*La poursuite du chantier de l'Éco quartier Théodore Monod

*La poursuite de l'aménagement du bâtiment communal des ateliers municipaux, rue de la Paix (archivage, création d'ateliers...) ainsi que la modification de l'accès à celui-ci dans la continuité de la réalisation du giratoire sur la RD 956 en partenariat avec le Conseil Général

*Les aménagements prévus pour faciliter le développement des services, de l'artisanat et du commerce local.

*La rénovation des sanitaires de la petite salle des Fêtes

* Les travaux de confortement de la salle des Fêtes Jules Fromont

❖ **ÉTUDES ET PROJETS :**

*La finalisation du projet pour la mise en sens unique inverse des rues de Douai et de la République, avec création d'une rue transversale, d'une piste cyclable double sens rue de Douai. Des aménagements seront prévus pour le stationnement et l'accessibilité des trottoirs pour les piétons. Le partenariat avec l'EPF se prolongera avec une étude de capacité et de faisabilité pour la réalisation d'opération de logements en mixité sociale.

* Etude sur la réhabilitation des voiries de la résidence Macart, liée à ce projet important du quartier Scarpe Rive droite.

*Un nouveau projet immobilier, rue Gallieni, situé sur l'espace de près de 2.200 m² constitué par la ville après plusieurs acquisitions, pourrait être finalisé en partenariat avec l'EPF.

*La finalisation de la révision du Plan Local d'urbanisme pour mise en compatibilité avec le SCOT et le Grenelle de l'Environnement

* Suite à la réalisation des études concernant la réhabilitation du cœur de ville, mise au point du phasage du programme pluriannuel d'aménagement en concertation avec les habitants et les commerçants,

*L'acquisition des immeubles et des terrains ayant un intérêt dans le cadre des opérations d'urbanisme et de développement équilibré de la commune.

* Sur plusieurs bâtiments communaux, la réalisation de travaux en matière d'accessibilité et d'économie en énergie : création d'un préau et de sanitaires adaptés à l'école Salengro, la 2ème phase de pose de fenêtres à haute isolation et volets à l'école Gallieni, le remplacement du chauffage de l'église par un équipement moins énergivore, l'installation de détecteurs de présence dans les sanitaires.

*Adaptation des locaux des restaurants scolaires, lutte contre le bruit, isolation phonique du restaurant scolaire Gallieni, réorganisation de la pause méridienne afin de répondre à la norme AFNOR « service restauration scolaire »

* L'étude sur le devenir des Fontinettes et aménagement de l'accès au collège

* la démolition de la friche des anciens Ets COMAR, donnant sur la place du Général de Gaulle, et aménagement d'un espace paysager orienté vers les bords de la Scarpe.

* L'étude d'étanchéité du studio de musique à l'espace Hélios

❖ ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Le maintien des efforts d'embellissement de la ville afin d'offrir un cadre de vie agréable à vivre pour tous, notamment au niveau fleurissement, propreté et maîtrise de la pollution canine et maintien de la démarche de développement durable et de préservation de notre patrimoine naturel.

*L'engagement d'une démarche pour une Charte de l'Arbre avec la réalisation d'un recensement des arbres.

*La préservation et le renforcement de notre patrimoine environnemental et en particulier au niveau biodiversité, avec poursuite du projet pédagogique à la Plaine de jeux (0 phyto – 0 déchet) : faire de cet espace un site exemplaire sur lequel sont organisées des actions de sensibilisation du grand public ainsi que des ateliers didactiques en partenariat avec les écoles et les associations locales. Dans la continuité de ces actions, une étude sur l'espace boisé du Marais de Joncqouy sera engagée.

*La surveillance concernant les différents types de nuisances, notamment les nuisances olfactives

*Le soutien, en partenariat avec le SYMEVAD, des actions de prévention des déchets ménagers et en particulier de la promotion du compostage à domicile des déchets verts et des déchets organiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, le renforcement du tri des déchets municipaux.

*Suite au diagnostic établi par le cabinet Extra Cités dans le cadre de l'agenda 21 local, mise en place d'une phase de sensibilisation-concertation avec la population, action structurée autour d'un projet global : le « Bien Vivre Ensemble »

*La mise en œuvre d'actions pour la maîtrise énergétique tels que :

* La poursuite du remplacement dans tous les quartiers des équipements d'éclairage public par des systèmes plus performants et économes en énergie

*La poursuite du programme d'actions issues du bilan carbone réalisé en 2010 en partenariat avec le SCOT dans le cadre du Plan Climat Territorial et du Conseil en Energie Partagée. Démarche visant à apporter notre contribution aux efforts à mener pour limiter le réchauffement climatique

*Le renforcement de l'isolation thermique de nos bâtiments publics : isolation des bâtiments, toitures

*Le développement des énergies renouvelables

*La création de jardins familiaux dans le secteur des Fontinettes

*Le remplacement progressif, selon nécessité, du parc de véhicules des services techniques par du matériel à moindre consommation énergétique

❖ ↳ ACTION SOCIALE, SOLIDARITÉ, LOGEMENT

- *Le dispositif d'écoute et d'assistance aux personnes en difficulté sociale,
- *Les actions d'animation et de solidarité auprès des personnes âgées et le soutien aux actions intergénérationnelles, avec l'objectif d'éviter l'isolement,
- *L'aide au maintien à domicile des personnes âgées (téléalarme, repas, aide administrative, aide à la personne,...),
- *Les actions pour faciliter la vie des personnes porteuses de tous types de handicap,
- *Les animations tout au long de l'année : sorties annuelles, repas et colis des aînés, thé dansant, après-midi récréatives et bien d'autres activités,
- *La reconduction des œuvres sociales, dans le cadre notamment des secours apportés par le Centre Communal d'Action Sociale auprès des personnes qui bénéficient du Revenu de Solidarité Active, des chômeurs en fin de droit et des personnes en difficultés matérielles,
- * le projet de création d'un nouveau béguinage rue Jean Jaurès, à proximité des commerces et services,
- * L'étude pour la mise en place d'un service d'échange local.

❖ ↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

- * La création d'un pavillon multi-activités à la Plaine de Jeux qui permettra d'améliorer l'accueil des jeunes des centres aérés et des scolaires, notamment sur le thème de l'environnement ou de la biodiversité,
- *Les actions engagées en faveur de notre jeunesse dans le cadre du Projet Éducatif Local et du contrat enfance – jeunesse,
- *Le soutien aux associations sportives et culturelles engagées dans le domaine de la jeunesse,
- *L'optimisation de l'organisation des A.L.S.H.,
- *Le soutien au Comité Lambres Jeunes pour la préparation d'activités de qualité telles que le séjour Nature et découverte,
- *la mise en place d'un "PASS SPORT et CULTURE" afin d'aider à la découverte d'un sport ou d'une activité culturelle pour les jeunes de notre ville,
- *Les dispositions diverses contribuant au bon fonctionnement des écoles communales et de la restauration scolaire,
- * La poursuite de nos efforts dans le cadre du Projet Educatif Local pour offrir à nos jeunes, en prolongement de leur temps scolaire, un panel d'activités fort diversifiées, en particulier dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté, du sport, de la culture ou du respect de l'environnement,
- *La poursuite du partenariat constructif avec l'Éducation Nationale et les parents d'élèves, tant au niveau des écoles communales qu'au niveau du collège,
- *Les actions dans le cadre de la charte « Ville Amie des Enfants » en partenariat avec l'Unicef, les écoles, la MJC Espace Hélios et les associations locales,
- *L'accueil des jeunes enfants dans nos différentes structures adaptées, en particulier les enfants porteurs de handicap,
- * la continuité des nombreuses actions de qualité et animations ludiques menées dans le cadre des Accueils Péri Scolaires,
- *Le suivi du Conseil Municipal des Enfants avec la volonté d'optimiser les échanges avec les jeunes,
- * la réalisation de travaux pour optimiser la qualité d'accueil des enfants lors de la pause méridienne, pour en faire un temps d'apaisement et de ressourcement

permettant aux enfants de reprendre les enseignements dans de bonnes conditions (chasse au bruit dans les restaurants scolaires, aménagements d'espaces lecture, musique, etc...),

* Le renforcement des actions pédagogiques sur l'équilibre alimentaire et des actions visant à éviter le gaspillage alimentaire.

❖ **CULTURE, LOISIRS, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

*L'organisation des différentes manifestations locales qui perpétuent les traditions de notre ville et maintien d'un programme culturel varié, de qualité accessible à tous, en partenariat avec la MJC Espace Hélios, notre Harmonie municipale et les associations locales, avec les bénévoles au travers du Comité des Fêtes,

*Le soutien aux associations locales œuvrant dans les domaines de la culture, de la solidarité et des loisirs,

*L'organisation de manifestations sportives en partenariat avec les associations, notamment l'évolution du Trail de la Petite Sensée, le tournoi international de foot Le Trophée des Géants, les courses cyclistes,

*Le soutien aux activités de l'École de musique Jean-Claude Bonhomme et de la Maîtrise des Petits Chanteurs de Lambres en facilitant la participation des jeunes lambrésiens, en partenariat avec les associations et les écoles, et l'aide au rayonnement de l'Harmonie municipale,

*L'évolution du marché de Noël,

*La continuité du partenariat avec la MJC Espace Hélios, pour un programme culturel, sportif, éducatif et ludique de qualité,

*Le maintien d'une richesse documentaire de qualité et actualisée à la Médiathèque municipale Claude Laturelle,

*L'animation des actions au titre du Devoir de Mémoire, notamment lors des cérémonies patriotiques, avec l'organisation d'actions liées au centenaire de la Guerre 1914-18, en partenariat avec les associations d'Anciens Combattants et les écoles, ainsi qu'avec les militaires du 41^e RT,

*Les actions pour développer les échanges culturels et les relations entre les jeunes de Sary Sacz et les jeunes de notre ville (maîtrise des petits chanteurs et jeunes footballeurs),

* la poursuite de notre action de partenariat avec les associations locales pour le renforcement des activités sportives et culturelles en s'appuyant sur un encadrement de qualité,

* Le lancement du projet d'équipement sportif dédié à la gymnastique, salle Alfred Seconda, situé entre la salle « Michel Hennebois » et la salle des tennis avec consultation des entreprises courant 2015,

*Une 1^{ère} réflexion sur la réalisation d'un terrain de foot synthétique au stade Drécourt sera menée avec la réalisation d'un avant-projet.

❖ **COMMUNICATION ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

*l'évolution du dialogue de proximité et de concertation selon une démarche de démocratie renforcée,

*L'intensification du recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,

*La refonte du site internet de la ville pour une meilleure ergonomie et plus d'interactivité ainsi que la création d'une page facebook,

*la rénovation des infrastructures réseau et télécoms,

- * l'intensification de la dématérialisation des procédures administratives,
- * La création d'un Conseil des Sages qui pourra être consulté notamment sur les grands projets de la municipalité,
- * la mise en place d'une démarche citoyens vigilants.

Pour mener à bien ce programme ambitieux il est prévu de poursuivre notre démarche de gestion rigoureuse des différents postes de dépenses de fonctionnement en recherchant les possibilités de limitation de certains postes de dépenses. Nous continuerons à mener des réflexions avec chacun des responsables et organisateurs de ces actions pour optimiser au mieux l'économie de la mise en œuvre.

Dans le souci de bonne gestion permanente il est prévu de maintenir et renforcer notre organisation selon le référentiel Qualiville pour l'ensemble des services.

Budget primitif – accord de principe pour engager les dépenses à hauteur du quart des investissements prévisionnels de l'année

Le Conseil municipal a décidé d'autoriser le Maire à engager des investissements décidés par l'organe délibérant dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année précédente et cela pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014.

Thé dansant – Participation financière

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer la participation pour les conjoints de moins de 66 ans à 8€. Comme chaque année, les personnes à mobilité réduite ou sans mode de transports pourront solliciter la navette « Le Trait d'union des quartiers ». Le service sera assuré par une équipe d'élus.

Organisation du voyage des aînés en Pologne

La municipalité propose cette année une escapade du côté de Cracovie dans la Petite Pologne qui se déroulera du jeudi 4 matin au vendredi 11 juin après-midi (8 jours/7 nuits), et ce dans le cadre de notre jumelage avec la ville de Stry Sacz. Le Conseil municipal décide de fixer la participation à 470€ par personne excursions comprises et pension complète correspondant à 50% du prix du séjour (un supplément de 140€ sera demandé pour la chambre individuelle). La participation des conjoints de moins de 66 ans sera de 940€. Mme Léa Cauvin et M. Philippe Glorieux seront les accompagnateurs.

Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement assuré par la C.A.D. sur ses 3 Unités Techniques (ARLEUX-DOUAI-SIN-LE-NOBLE) en 2013 au titre de sa compétence assainissement, a été établi conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. Ce rapport qui est destiné notamment à l'information des usagers du service rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs. Le rapport a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Révision du Plan Local d'Urbanisme – Approbation

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le PLU tel qu'il a été validé par la Commission lors de la réunion d'examen conjoint.

Instauration du droit de préemption urbain (D.P.U. simple en zone U et AU du P.L.U. – Obligation suite à l’approbation du P.L.U.)

Puisque le Conseil municipal vient d’approuver le plan local d’urbanisme (P.L.U.), il est à présent nécessaire de délibérer quant à l’instauration d’un droit de préemption urbain (D.P.U.). **Le D.P.U.** permet à son titulaire d’acquérir prioritairement des biens immobiliers en voie d’aliénation. C’est un moyen d’acquisition préférentiel qui ne peut toutefois être exercé qu’en vue de la réalisation d’un projet d’aménagement urbain prévu par le code de l’urbanisme, dans une zone préalablement définie et moyennant paiement du prix du bien. Le D.P.U. a été instauré simultanément à l’ancien plan d’occupation des sols et a été exercé à plusieurs reprises depuis. Son utilité est donc démontrée. Le Conseil municipal approuve à l’unanimité.

Cession d’un bien communal

En 2014, la commune a fait l’acquisition du bien situé 407 rue Lebas à Lambres-lez-Douai. La propriété est constituée de trois parcelles pour une superficie totale de 3 392 m². Les parcelles cadastrées AD 79 (1 730 m²) et AD 81 (708 m²) constituent les jardins de la propriété. Leur acquisition permet d’augmenter l’emprise du complexe sportif et ainsi d’envisager la réalisation de nouveaux équipements sportifs. La parcelle cadastrée AD 80 (953 m²) se trouve en limite de la rue Lebas et contient une habitation. Comme cela a été envisagé lors de l’acquisition, cette parcelle peut aujourd’hui être proposée à la vente. Le plan de bornage est en cours de réalisation par un géomètre expert. Par un avis en date du 19 janvier 2015, les services fiscaux ont estimé la valeur vénale du bien à 185 000 € libre d’occupation. Le Conseil municipal approuve à l’unanimité la cession de cet immeuble aux prix et conditions reprises ci-dessus ; de charger la SCP Delattre notaires à Douai d’assister la commune dans cette affaire ; d’autoriser monsieur le Maire à signer l’acte notarié et tout autre document y afférent ; de charger monsieur le Maire de la conservation de l’acte notarié.

Par ailleurs, le Conseil municipal décide :

- de majorer les différents tarifs du cimetière municipal de 2,5% à compter du 1^{er} mars 2015
- d’accorder une avance de 3000€ sur la subvention annuelle accordée au Trail de la Petite Sensée afin de faire face aux besoins
- décide de reconduire la convention d’adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion du Nord afin de bénéficier du service de médecine du travail pour ses agents
- approuve les tarifs fixés par le Comité Lambres Jeunes pour leur sortie à Walibi
- d’autoriser M. le Maire a sollicité une subvention auprès de la Caisse d’Allocations Familiales pour le projet pavillon multi-activités à la Plaine de jeux.
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l’entretien des aménagements paysagers du giratoire sur la RD 650
- d’accorder une subvention de 300€ dans le cadre du Centenaire, le 21 avril prochain en direction des CM2

Et à pris connaissance :

- du choix des séjours été 2015 proposé par la municipalité
 - * « Nature et Découverte » du 4 au 17 juillet à Bidart près de Biarritz
 - * le deuxième séjour reste à déterminer

Du compte-rendu de diverses manifestations telles que :

D'autres sujets ont été présentés pour information tels que les vœux à la Fermette au Bleuets, les Jardins de Théodore ainsi qu'à la résidence les Boutons d'Or, l'organisation du voyage des aînés en Pologne, le bilan de l'accueil de loisirs sans hébergement des vacances de Noël, la réunion du Comité Lambres Jeunes, la fête de la Petite Enfance, l'inauguration de l'Espace Petite Enfance Jean-Michel Stricanne, les informations sur les différentes assemblées des associations Lambrésiennes, le point sur le programme annuel de la Maîtrise des Petits Chanteurs et de l'Harmonie municipale, sur le déplacement de la Maîtrise à Stary Sacz, le bilan annuel de collecte de vêtements, le point sur la collecte de papier ainsi que la collecte des piles usagées, du point d'avancement recensement, sur le projet démolition-reconstruction de la Cité des Cheminots.